

Rapport d'activité de la Commission de la Bibliothèque

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **80 (1993)**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Egon Wilhelm, président de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Alors que 1992 avait été l'année de la nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale suisse, 1993 fut celle du choix du système informatique VTLS. Cette décision en faveur de VTLS, qui est le résultat d'une évaluation méticuleuse, fut confirmée au début de 1993. La solution présentée par l'entreprise Hewlett-Packard Suisse (HP) en collaboration avec le développeur de logiciels VTLS Inc. (Virginie, USA) et Software Systems SWS (Niederwangen près de Berne) était celle qui correspondait le mieux à la conception que le groupe de projet se faisait des besoins de la Bibliothèque.

La Commission de la Bibliothèque nationale soutient ce choix pour les raisons suivantes :

- ce système intégré de gestion de bibliothèque comprend toutes les fonctions que l'institution est en droit d'attendre ;
- ses coûts d'investissement et de fonctionnement sont exceptionnellement avantageux ;
- ce système tient compte du plurilinguisme de notre pays ;
- cette solution s'adapte aussi bien à la configuration d'une petite, d'une moyenne ou d'une grande bibliothèque ;
- les entreprises citées plus haut présentent toutes les garanties de sécurité en matière de services et de collaboration constructive ;
- l'élaboration d'un réseau de systèmes hétérogène est rendu possible.

La mise en place du nouveau système de gestion automatisée a avancé conformément à la planification établie. La réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse, telle qu'elle est prévue dans la loi de 1992, a pu être entreprise. Encore faut-il que les effectifs demandés soient mis à disposition — et vu la situation économique, cette préoccupation demeure.

Le travail des Archives littéraires suisses (ALS) se déroule de manière toujours plus réjouissante. Des fonds posthumes d'auteurs renommés ont pu être ajoutés aux collections déjà considérables de cette institution. La prise en charge de tels fonds suppose que l'on procède de manière appropriée. Aussi faut-il toujours prendre en considération tant les intérêts locaux que les intérêts régionaux. Par ailleurs, ces acquisitions inestimables ne doivent pas seulement être thésaurisées, mais être rendues accessibles, par le truchement d'expositions, à un large cercle de personnes. Dans cette optique, les Archives littéraires suisses effectuent un travail tout à fait exemplaire. Soulignons encore la parution de la revue des ALS, *Quarto*, qui compte déjà deux numéros, le premier consacré à Giovanni Orelli, le second à Otto F. Walter. Précisons

encore que, lorsque se pose aux ALS la délicate question de savoir si tel fonds posthume doit être acquis ou non, la Commission de la Bibliothèque nationale réunit une partie de ses membres (outre le président, sont présents M^{mes} Doris Jakubec et Renate Nagel ainsi que MM. Daniel Bodmer et Alexandre Voisard) afin de faciliter la prise de décision.

La Commission de la Bibliothèque s'est réunie deux fois en 1993 ; entre-temps le président a entretenu de fréquents contacts avec le directeur. Les nouveaux membres de la Commission sont MM. Daniel Bodmer (Feldbach) et Jacques Cordonier (Sion).

En date du 13 mai 1993, M^{me} la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss a confié à la Bibliothèque nationale suisse le mandat de « mettre sur pied un groupe de projet pour l'étude d'un réseau hétérogène des bibliothèques et institutions de documentation en Suisse ». La première séance tenue dans ce cadre a eu lieu le 8 décembre 1993.

Le travail ne manquera pas pour les prochaines années ! La preuve en est déjà l'aménagement de magasins souterrains à l'est du bâtiment qui inaugurera 1994.

Nous sommes heureux de constater que 1993 a permis de franchir une étape décisive. Notre gratitude va au directeur de la Bibliothèque nationale, au responsable des Archives littéraires suisses et à l'ensemble du personnel pour leur engagement exceptionnel !

Composition de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse

Président :

Egon Wilhelm
Professeur
8610 Uster 1

Membres :

Daniel Bodmer
Éditeur
8714 Feldbach

Doris Jakubec
Directrice du Centre de recherches
sur les lettres romandes
1015 Lausanne-Dorigny

Monique C. Cleland
Bibliothèque et centre de documentation
de la Faculté de médecine
1011 Lausanne

Renate Nagel
Éditrice
8501 Frauenfeld

Jacques Cordonier
Directeur de la Bibliothèque
cantonale du Valais
1950 Sion

Alexandre Voisard
Écrivain
F-90100 Courtlevant

Andrea Ghiringhelli
Directeur des Archives cantonales
6500 Bellinzona